

BAR-EN-103 : Isolation d'un plancher

Version A64-6, opérations engagées à compter du 1er janvier 2025 · Maison individuelle et appartement · Durée de vie 30 ans

Isoler un plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert.

PRIME PRÉCARITÉ, CAS TYPE (ménage modeste ou très modeste)

Plancher bas de 80 m² sur vide sanitaire en zone H1, ménage modeste.

88 000 kWh cumac x 1 ÷ 1 000 x 12 EUR/MWh = **1 056 EUR**

Bonification en cours

Aucune bonification

Aucune bonification en vigueur sur l'isolation en 2026.

Source : FFB, CEE : ce qui change au 1er septembre 2026

Conditions à respecter

- Installateur RGE.
- $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, isolation existante non comptée.
- Pare-vapeur si nécessaire ; visite technique avant devis ; délai de sept jours francs.

Mentions obligatoires sur la facture

- Facture : isolation de plancher, surface, résistance thermique, marque et référence.

Montant officiel en kWh cumac

Montant par m² d'isolant x surface posée.

kWh cumac par m²

H1	H2	H3
1 100	890	590

Pièges à éviter

- Photos du dessous de plancher avant et après : geste très contrôlé.

MaPrimeRénov'

Voir les règles MaPrimeRénov' en vigueur.

Documents et version

- Fiche officielle : BAR-EN-103 vA64-6 à compter du 01-01-2025_1.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Page détaillée : <https://pf2e.fr/fiches-cee/residentiel/bar-en-103/>

Résumé généré le 17 septembre 2026 par PF2E, La Plateforme des Énergies, mandataire CEE privé (ni service public ni organisme d'État). Les montants en euros sont calculés pour les ménages modestes et très modestes avec la valorisation PF2E de 12 EUR par MWh cumac ; le montant définitif dépend du dossier validé. Le texte officiel de la fiche et les arrêtés font foi.